

Les Résidences services

Les résidences services s'adressent à des personnes qui sont locataires ou propriétaires d'un logement au sein d'un ensemble de logements privés.

Ces structures privées, commerciales ou associatives, proposent à leurs occupants de solliciter les services, dans les mêmes conditions que pour tout autre personne vivant à domicile, pour prévenir ou accompagner la perte d'autonomie : service aide à domicile, professionnel para médicaux...

Les résidences services, en copropriété ou locatives, doivent distinguer les services non individualisables (facturés de manière forfaitaire) et les services individualisables (facturés en fonction de la sollicitation des services).